

ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-064

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Passage Souterrain RD1508 Collège

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par Mr Favre relative à des travaux de peinture pour le compte du Grand Annecy.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **le passage souterrain sera rétréci de part et d'autre, suivant l'avancement des travaux, du 16/04/2026 au 31/05/2026.**

Article 2 :

Pendant la durée du chantier, les usagers du passage souterrain devront respecter la signalisation mise en place par le permissionnaire ainsi qu'une vitesse de **10 km/h maxi.**

Article 3 :

La sécurité des usagers devra être assurée par le permissionnaire.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la présidente du Grand Annecy
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 16/04/2026

Le Maire
Michel BEAL

